

## **9. Ski nocturne : gestion des manifestations, en soirée, dans les restaurants situés sur les pistes de ski**

*Des soirées avec repas sont organisées dans les restaurants d'altitude situés sur les domaines skiables.*

Dans beaucoup de stations des restaurateurs, propriétaires ou locataires de restaurants situés sur le domaine skiable, organisent en soirée des repas dans leur établissement.

Pour cette organisation ils sollicitent les sociétés de remontées mécaniques pour le transport de leur clientèle, ceci en fin de journée ou en soirée. Il se peut que celle-ci soit rapatriée en remontées mécaniques au terme du repas. En général cette clientèle est appelée à entreprendre la descente sur les pistes pour rejoindre la Station avec un moyen de transport individuel (skis, snowboards, luges, etc..). Dans ce cas précis les responsables de ces restaurants font appel au service de Sécurité ou des Pistes pour accompagner cette clientèle. Certains restaurateurs dans des cas particuliers organisent eux mêmes leur propre service de sécurité en engageant du personnel qualifié (guide, professeurs de ski, ou autres).

Il est impératif pour les organisateurs de ces soirées qu'ils obtiennent de la part de la Direction de la Société de Remontées Mécaniques et de son Service des Pistes et de Sécurité l'accord de ces derniers pour pouvoir emprunter les descentes pour sports de neige.

Les conducteurs d'engins de damage qui procèdent à l'entretien des pistes doivent, impérativement, être informés de ces soirées avec les heures de passages de ces groupes afin d'éviter de travailler dans le secteur ceci en tenant compte des dangers dus à la machine elle-même et au câble de traction.

Dans la mesure du possible ces soirées doivent se dérouler en dehors des heures de damage des pistes.

La clientèle doit pouvoir disposer de moyens d'éclairage en bonne et due forme. Les Patrouilleurs / Pisteurs ou autres responsables qui prennent en charge ces groupes de personnes doivent s'assurer au départ des moyens d'éclairage individuels en suffisance, de l'état de santé et de forme de cette clientèle et du nombre exact de participants. Les personnes qui ont un mauvais comportement ou qui peuvent être jugées incapables de pouvoir atteindre la Station avec un moyen de transport individuel doivent être acheminées soit sur une luge, soit par un engin de damage. Les Patrouilleurs / Pisteurs ou responsables qui accompagnent ces personnes doivent désigner des chefs de files à l'avant et à l'arrière du groupe de manière à disposer d'un contrôle régulier sur l'effectif et le comportement de ces usagers tout au long de la descente. Un contrôle de l'effectif à l'arrivée doit impérativement être effectué. Les patrouilleurs / pisteurs ou responsables qui accompagnent le groupe, dans la descente, doivent pouvoir disposer d'une luge de secours ceci pour éviter toute perte de temps en cas d'accident ou autre. Les responsables doivent se munir d'appareils de liaison et de téléphone portable à utiliser en cas de problème.

Ces manifestations doivent être gérées de manière très professionnelle de manière à éviter tout accident qui pourraient entraîner des conséquences grave pour la clientèle et des responsabilités pour les Patrouilleurs / Pisteurs ou autres responsables qui les accompagnent.

Les frais de transports sur les Remontées Mécaniques et d'accompagnement par des professionnels sur les descentes à skis doivent être pris en charge par le restaurateur, totalement ou partiellement selon entente préalable. Cet état de fait dépend également des relations économiques qui existent entre le restaurateur et la société de remontées mécaniques.

Ce genre d'activité peut être un atout non négligeable pour certaine Stations du point de vue animation et publicitaire et économique. L'organisation de tels événements doit aussi correspondre à une demande et un besoin sans quoi son utilité peut être remise en question. La prudence et la sécurité doivent l'emporter sur l'aspect économique.